

AFFAIRE N° 14. - Installations Sportives du BUTORⁿ tran-
che d'urgenceⁿ - Demande de subvention à adresser au Service Départe-
mental de la JEUNESSE et des SPORTS

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les installations sportives de la cité scolaire du Butor seront réa-
lisées en plusieurs tranches. La 1ère tranche dite " tranche d'urgence"
s'élèvera à un montant de Frs CFA 44.898.000.

Le financement de cette " tranche d'urgence" doit être ainsi assu-
ré:

- participation du Service Départemental de la JEUNESSE et des SPORTS... 85 %.....	38.063.300 Frs
- participation de la Commune 15 %	<u>6.734.700 Frs</u>
soit au total	<u>44.898.000 Frs</u>

Cette participation communale a été inscrite au Budget Supplé-
mentaire de 1968 au chapitre 903 article 2302-39.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'au-
toriser à solliciter cette subvention du Service Départemental de la JEUNE-
SE et des SPORTS.

LE MAIRE. - Mes chers collègues, d'après M. QUINICOU,
le coût des trois tranches s'élèverait à 105 millions. Nous pourrions peut
être mettre le terrain à la disposition de la Cité Scolaire et ainsi nous
n'aurions ni responsabilité, ni financement à prévoir. C'est une suggestion
de notre collègue TESSIER.

M. TESSIER. - Je suis sceptique quant aux 105 millions car la
première tranche a été chiffrée à plus de 90 millions. Il est vrai qu'il a
été admis qu'il y avait au moins 40 millions de surestimation. Que penser
de cette majoration de tranche de 45 %. J'ai proposé la solution que vous
a faite notre maire car je me sens faiblement, mais responsable quand même
de la gestion tant des fonds communaux que de ceux octroyés par l'Etat
sous forme de subvention. C'est un AVIS PERSONNEL.

Mme BENARD. - La Cité Scolaire étant un Lycée d'Etat, il appartient à l'Etat de faire faire les installations sportives.

M. TESSIER. - Il m'est revenu qu'il y aurait même un terrain de foot-ball asphalté. J'ai donc demandé qu'il y ait en permanence un docteur... et une pharmacie...

M. BOYER. - Enchaînant sur ce que vient de dire M. TESSIER, je voudrais vous rappeler qu'il existe une commission de travaux. Il serait bon qu'elle soit mise au courant de toutes ces questions.

M. TESSIER. - La question serait urgente et certains s'apprêtent à bâcler le dossier... Drôle de façon de rattraper du temps perdu...

LE MAIRE. - Nous avons obtenu d'une entreprise qu'elle nous fasse les travaux d'aplanissement pour 5.000.000 Frs. C'est le motif pour lequel il fallait agir vite. Nous pouvons ainsi aplanir le terrain et le mettre à la disposition de l'Etat.

Me SERS. - Il faut un communiqué dans la presse.

M. RIVIERE. - J'insiste pour qu'un communiqué soit publié dans la presse informant la population que la Municipalité n'est pas responsable des installations sportives de la Cité Scolaire du Butoz.

M. TESSIER. - Il y a eu dernièrement une réunion au Vice-Rectorat dont je faisais partie. J'ai demandé à qui incomberait la responsabilité si une crue survenait et balayait le terrain. On m'a répondu que le terrain étant municipal les frais seraient à la charge de la Commune.

LE MAIRE. - Lorsqu'il a été question d'ouvrir le Lycée on m'a mis en demeure de faire installer l'eau, l'électricité, sinon la Commune aurait été rendue responsable de la non ouverture de l'établissement. Cela nous est revenu à 4 millions. Il a ensuite fallu construire une station de pompage. Nous avons dû acheter un terrain à la Société Quartier Français: 2 millions et demi. A mon avis, nous avons déjà beaucoup fait.

Mme BENARD. - Le plateau d'éducation physique de l'école de Champ Fleuri dont je suis la Directrice a été mis à la disposition de la Cité Scolaire, ce qui fait qu'à partir de lundi prochain nous travaillerons 27 heures sur 30.

LE MAIRE. - Nous avons essayé de concilier au mieux les intérêts de tout le monde. Quel est, Mesdames et Messieurs, votre avis sur la question.

A l'unanimité, le Conseil adopte le principe de faire aplanir le terrain aux frais de la Commune et de le mettre ensuite à la disposition de l'Etat qui fera exécuter les installations sportives.